

MAIRIE DE CHAPONNAY
69970 CHAPONNAY
(RHÔNE)

Tél. 04.78.96.00.10

DECISION DU MAIRE

OBJET : Signature d'un bon de commande pour l'abattage de 40 arbres morts au Parcours de santé

Le Maire,

Vu la délibération n°2020-23 du 28 mai 2020, confiant au maire, Raymond DURAND, pour la durée de son mandat, les délégations prévues à l'article L.2122-22 du CGCT, 4ème point,

Vu l'article R.2123-1 du code de la commande publique,

Considérant la nécessité d'abattre 40 arbres morts au Parcours de santé,

Considérant la proposition établie par la Société LOPES ELAGAGE (69360 COMMUNAY) pour un montant total de 16 000, 00 € HT soit 19 200,00 € TTC,

DECIDE

- Article 1 : La signature d'un bon de commande avec la Société LOPES ELAGAGE (69360 COMMUNAY) pour un montant total de 16 000,00 € HT soit 19 200,00 € TTC, en vue de l'abattage de 40 arbres morts au Parcours de santé,
- Article 2 : Le responsable des services est chargé, en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera : transmise en préfecture du Rhône, à Monsieur le comptable public, publiée sur le site Internet de la collectivité et notifiée à l'entreprise.

CHAPONNAY, le 14-02-2024

Le Maire,
Raymond DURAND

